



4-2026

**DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 13/01/2026**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-six le 13 janvier , à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de **M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 09/01/2026

Présents : Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Isabelle BRUNEL, Valérie GUILLAUME Jean LESQUIR Didier MASSACRIER, Didier CHAMBON Sylvie DALLERY, Julien DELHEUR.

Absents excusés : Odile PINTURIER (pouvoir Frédéric MILLET).

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Demande de subvention programme leader pour gite jacquaire

M le Maire rappelle qu'à ce point est rajoutée une demande de subvention au département et à la région.

Les travaux ont été budgétisés à environ 30 000 €.

Il convient de faire des petits aménagements afin d'obtenir plus de subventions, notamment pour la prime rénovation, (mettre une PAC au lieu de simples convecteurs, avec le complément de subvention, le surcoût ne sera pas important).

Tout comme au niveau de l'isolation, il serait préférable d'installer une isolation en bio sourcé que de la laine de verre ou laine de roche, afin d'obtenir un montant supérieur de subvention.

**M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à autoriser le maire :
à demander une subvention au siel, au département et à la région.**

**Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :
D'autoriser la maire à demander une subvention au siel, au département et à la région.**

13/01/2026

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 15/01/2026

La secrétaire,
Marie-Claire JASSERAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260113-delib4cm12026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2026

A blue ink signature of Marie-Claire JASSERAND.

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 15/01/2026*

13/01/2026